

vous proposent une journée de formation sur le thème:

Marges de manoeuvre des collectivités territoriales dans la conduite de leurs politiques économiques et sociales :

Quels rôles des acteurs de l'économie sociale et solidaire ? Quels apports de l'expertise citoyenne ?

Le samedi 31 mars 2007
de 8h30 à 17h00

à
l'Amphithéâtre de l'Auberge de jeunesse d'Artagnan
80 rue vitruve - 75020 Paris
Métro : Porte de Bagnolet
Bus : PC n°2 (Arrêt Vitruve)

Le droit à la formation des élus territoriaux (communes, conseils généraux, régions).

Formation et citoyenneté est agréée pour la formation des élu-e-s, par le Ministère de l'Intérieur depuis 1999, auprès de la Préfecture du Val de Marne (94).

La loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. **Les frais de formation de l'élu constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.** Cette loi insère au code général des collectivités territoriales les articles 21- 23.12 et suivant qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu, pour éviter toute difficulté à l'engagement des dépenses

- de faire viser pour accord, le bulletin d'inscription ci-joint (signature du responsable territorial et cachet de la collectivité), et/ou

- de faire établir un bon de commande par le service compétent de sa collectivité.

Les frais de transports et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, les frais pédagogiques seront facturés à 50% de leur montant.

Coût et modalité d'inscription

Le coût de la prestation globale sera facturé par *Formation et Citoyenneté*, sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités territoriales:

Elus et agents territoriaux des communes de:

- moins de 1000 habitants	200€
- de 1 000 à 5 000	250€
- de 5 000 à 10 000	300€
- de 10 000 à 20 000	350€
- de 20 000 à 30 000	400€
- de 30 000 à 40 000	450€
- de 40 000 à 50 000	500€
-de 50 000 à 75 000	550€
- de 75 000 à 100 000	600€
- plus de 100 000	650€
Conseillers Généraux et Régionaux	650€

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée de formation (valant convention simplifiée de formation)
Marges de manoeuvre des collectivités territoriales dans la conduite de leurs politiques économiques et sociales : Quels rôles des acteurs de l'économie sociale et solidaire? Quels apports de l'expertise citoyenne?

à l'Amphithéâtre de l'Auberge de jeunesse d'Artagnan, 80 rue Vitruve 75020 Paris
L'agrement de formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Organisées par Formation et Citoyenneté, l'AITEC et RÉSOL.

Le Samedi 31 mars 2007
Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
E-mail:
Fonction élective :

Conseil général :
Conseil régional :
Collectivité territoriale :
Commune de :

Signature du candidat à la journée :

Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

Marges de manoeuvre des collectivités territoriales dans la conduite de leurs politiques économiques et sociales :

Quels rôles des acteurs de l'économie sociale et solidaire ? Quels apports de l'expertise citoyenne ?

Le samedi 31 mars 2007

8h30 **Accueil des participants**

9h00 **Ouverture**

Jean-Philippe Milésy, Président de RESOL et **Jean-Pierre Troche**, co-président de l'AITEC

9h15 **Table ronde introductive :**

Territoires, autorités locales et mouvements sociaux : quels enjeux, quelles alliances et quelles marges de manoeuvre ?

Introduction : Gustave Massiah, Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs

Discutant : Patrick Braouzec, Président de Plaine Commune

Discutante : Agnès Dofny, Présidente de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Midi-Pyrénées

10h15 **Pause**

10h30 **Commande et achats publics : Quelles pratiques pour le développement social et environnemental ?**

Le développement social et environnemental relève le plus souvent d'initiatives locales. Celles-ci sont à la fois portées par les politiques des collectivités locales, et assises sur la capacité des acteurs de l'économie sociale et solidaire à concrétiser les actions.

Dans un contexte de remise en question du financement public de l'ESS par le biais de subventions, le partenariat collectivités locales / acteurs de l'ESS se refonde dans une logique d'acquisition publique de prestations, qui s'inscrit nécessairement dans le dispositif de la commande et de l'achat public.

Les différentes réformes du Code des Marchés Publics ont été l'occasion d'intégrer et de consolider de nombreuses dispositions visant à valoriser des orientations citoyennes des politiques publiques. Pour autant, force est de constater à quel point sont encore marginales aujourd'hui les utilisations performantes des potentialités du Code.

Resol s'est, au cours de toutes les réformes intervenues depuis 2001, attaché à aider les collectivités locales à asseoir leur commande publique sur des clauses valorisant le développement social, environnemental et solidaire, mais également à apporter son soutien aux acteurs de l'ESS pour consolider leur capacité à être des prestataires concurrentiels et performants dans le respect des valeurs qui les fondent.

Table rondes animée par **Sophie Szpirglas**, Secrétaire de RESOL

Marc Uhry (sous réserve), Administrateur de la FAPIL, ALPIL (Action Pour l'Insertion sociale par le Logement - Lyon)

Patrick Loquet, réseau 21

Un élu (e) ou un responsable du service technique Environnement de la ville de Lille

12h00 **Déjeuner**

13h30 **Services publics : Garantir l'accès par des infrastructures et des modes de gestion démocratiques.**

Les collectivités territoriales, autorités organisatrices des services publics, éprouvent de plus en plus de difficultés à en garder la maîtrise. Les processus d'ouverture au marché et de mise en concurrence des entreprises prestataires de services publics se poursuivent alors même que leur efficacité est contestée par les usagers, les salariés et bien souvent, les élus.

Dans un contexte où sont invoqués les mérites du marché plus que l'Etat, la rentabilité plus que l'universalité, le savoir expert plus que la délibération citoyenne, l'intervention publique doit être réhabilitée et reposer sur la mutualisation des savoirs et savoirs faire.

D'une part, il s'agit de reprendre prise sur les négociations avec les opérateurs privés et d'imposer une vision de long terme de l'aménagement du territoire. Comment garantir le développement territorial, fabriquer de l'intérêt général et favoriser les péréquations dans un contexte extrêmement contraignant?

D'autre part, les services publics et les entreprises qui en assurent les missions s'éloignent des usagers-citoyens : on leur reproche de ne pas s'adapter aux besoins émergents des usagers et des territoires les plus vulnérables. L'Aitec, depuis 1998, propose, avec les organisations du mouvement social et les réseaux d'élus, de renforcer les services publics par leur démocratisation grâce à la représentation des usagers.

Table ronde animée par un membre de l'AITEC

Marie-Pierre Vieu, Vice-Présidente Région Midi-Pyrénées

Un responsable de la Commission économique de la fédération nationale des cheminots CGT

Patrick Vuitton, Avicca, Paris (intervention publique dans l'aménagement numérique du territoire : garantir l'intérêt général)

15h00 **Pause**

15h15 **Initiatives économiques citoyennes : développement des partenariats avec l'économie sociale et solidaire**

"Coopératives, mutuelles, associations sont des structures profondément territorialisées que ce soit au niveau de leurs sociétaires et militants que des publics et de leurs activités. Fondées, à partir d'engagement citoyens, sur des valeurs de solidarité et de démocratie, elles représentent un potentiel économique important et constituent des interlocuteurs de premier rang des collectivités territoriales dans les politiques de développement local"

Table ronde animée par **Jean-Philippe Milésy**, Président de RESOL

Marietta Karamanli, Adjointe au maire du Mans

Francine Bavay, Vice-Présidente du Conseil Régional Ile-de-France

Denis Colongo, Délégué général de la CRESS Rhône-Alpes

Gérard Leseul, Président du CJDES

16h45 **Conclusion : Quelles perspectives de travail pour RESOL et ses partenaires ?**

17h00 **Jean-Philippe Milésy**, Président de RESOL

Jean-Pierre Troche, co-président de l'AITEC



formation
& citoyenneté

Formation & Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris